



Echelon et salaire évolution

Par **P Sylvain**, le **17/02/2018** à **19:49**

Bonjour, je suis mécanicien automobile, j'ai 13 ans d'ancienneté dans cette entreprise, j'ai commencé à l'échelon 6 avec un bac+2 aujourd'hui toujours le même échelon, est-ce normal? car forcément j'ai acquis de l'expérience, certification et la polyvalence et j'en oublie sûrement. Mon salaire a évolué mais pas tant que ça puisque je me retrouve avec un salaire équivalent à un nouveau venu ou collègue avec moi d'ancienneté et moins diplômé. Merci par avance, cordialement.

Par **P.M.**, le **17/02/2018** à **20:01**

Bonjour,
Il conviendrait de se référer à la classification de la Convention Collective applicable...

Par **P Sylvain**, le **17/02/2018** à **20:23**

C'est à dire

Par **P.M.**, le **18/02/2018** à **09:25**

Bonjour,
Déjà, il faudrait connaître la Convention Collective applicable et ensuite, suivant les fonctions occupées de voir ce que prévoit la classification à moins qu'une prime d'ancienneté y figure...

Par **P Sylvain**, le **18/02/2018** à **09:41**

Bonjour, convention collective automobile 3034 code naf 4511z, pas de prime d'ancienneté, inexistant à ma connaissance dans l'automobile, sauf congé payé +1 avec 20 ans d'ancienneté, sinon pour les tâches occupées petite et grosse mécanique, diagnostic, devis, climatisation, en somme polyvalent.

Par **P.M.**, le **18/02/2018** à **17:03**

Vous devriez donc pouvoir vous situer nptammeny par rapport à l'[art. 3.03 de la Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile...](#)